

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2009

Monsieur le Maire, Jérôme Gauthier ouvre la séance à 19h00,

Etaient présents: mesdames Cramaix et Duleau

et messieurs Bureau, Gauthier, Hunter, Marais, Puech, Reynaud, et Schaeffer

Etaient absents: mesdames Majesté (procuration à Me Duleau) et Scott

et messieurs Corcket (pouvoir à M Marais), Lhommelet (pouvoir à M Schaeffer)  
et Martin (pouvoir à M Bureau)

Secrétaire de séance: Me Duleau

Approbation du compte rendu du Conseil du 04/09/2009: M Marais demande à faire figurer le nom des personnes lors des délibérations. Adopté à l'unanimité.

## I RÉGULARISATIONS BUDGÉTAIRES:

2 décisions modificatives à prendre:

Sur le budget communal: diminution du compte 1641 pour 3987,00€ et augmentation du compte 166 pour la même somme.

Sur le budget eau et assainissement: diminution de 15000,00€ du chapitre 11 et augmentation du chapitre 65 (gestion courante) pour le même montant.

Adoption à l'unanimité.

## II DEMANDE DE SUBVENTION suite à la TEMPETE KLAUS:

L'Etat propose une dotation à hauteur de 70%, pour certains types de dégâts suite à la tempête du 24/01/09.

Délibération est prise à l'unanimité pour faire subventionner le remplacement des lampadaires abîmés par la tempête, dont le montant s'élève à 5203,00€HT,

## III EXTENSION REGIE PHOTOCOPIES:

Le Conseil Municipal du 29/06/2009, a demandé aux citoyens de s'acquitter d'une taxe de 5,00€ pour l'enlèvement des déchets verts. Pour encaisser ces sommes, il faut une régie. M le Maire demande la modification de l'article 1 de la régie existante « photocopies », pour l'encaissement de la taxe déchets verts ainsi que pour la vente des éco-verres lors des manifestations municipales. (Me Trujillo, secrétaire de mairie, régisseuse et Me Girotti, régisseuse suppléante).

Validation par les membres présents.

## IV NEGOCIATIONS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LANGOIRAN:

M le Maire rappelle l'échéance du 31 décembre 2009, date à laquelle le contrat avec la Lyonnaise des Eaux se termine. Il faudra alors choisir si ce contrat est reconduit avec le même prestataire ou un concurrent.

Parallèlement, des négociations ont eu lieu avec le syndicat des eaux de Langoiran pour une éventuelle adhésion.

Les rencontres avec les représentants du syndicat, du cabinet d'étude Socama et de la mairie de Paillet se sont déroulées de Mai à Octobre 2009, pour étudier les différentes possibilités d'accord. Le problème est l'état des finances du budget « eau et assainissement » de Paillet.

Année	Bilan Eau Potable	Bilan Assainissement	Total
2009	+ 13 003,39 €	-37 245,66 €	-24 242,27 €
2010	+ 13 003,39 €	-37 245,66 €	-24 242,27 €
2011	+ 13 003,39 €	-37 245,66 €	-24 242,27 €
2012	+ 13 003,39 €	-37 245,66 €	-24 242,27 €
2013	+ 12 312,27 €	-37 245,66 €	-24 933,39 €
2014	+ 12 312,27 €	-29 958,27 €	-17 646,00 €
2015	+ 17 224,29 €	-29 958,27 €	-12 733,98 €
2016	+ 17 224,29 €	-29 958,27 €	-12 733,98 €
2017	+ 17 224,29 €	-17 958,36 €	-734,07 €
2018	+ 17 224,29 €	-17 958,36 €	-734,07 €
2019	+ 16 726,81 €	-17 958,36 €	-1 231,55 €
2020	+ 16 726,81 €	-17 958,36 €	-1 231,55 €
2021	+ 16 072,55 €	-17 958,36 €	-1 885,81 €
2022	+ 16 072,55 €	-17 958,36 €	-1 885,81 €
2023	+ 16 072,55 €	-17 958,36 €	-1 885,81 €
2024	+ 14 432,55 €	-9 456,69 €	4 975,86 €
2025	+ 25 476 €	-9 456,69 €	16 019,31 €
2026	+ 25 476 €	-9 456,69 €	16 019,31 €
2027	+ 25 476 €	+ 2 212,38 €	27 688,38 €
2028	+ 25 476 €	+ 8 335,85 €	33 811,85 €

Le tableau de l'évolution des emprunts « eau et assainissement », établi par la DDAF (voir ci-dessus) indique que la partie « eau » du budget dégage un excédent tandis que la partie assainissement du budget présente un déficit. Mais l'excédent « eau » ne compense pas le déficit assainissement pendant de nombreuses années.

Le tableau des 7 emprunts « assainissement » montre que la commune doit rembourser un total de 935000.00€ jusqu'en 2028.

EMPRUNT	dexia refin	dexia, conso	CA	AFBA	CA	CA	CA	TOTAL
CAPITAL EMPRUNTE	122 025,11	140 000,00	60 000,00	160 000,00	100 000,00	60 000,00	90 000,00	752 025,11
2010	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07	11 999,91	7 287,39	8 501,67	66 338,66
2011	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07	11 999,91	7 287,39	8 501,67	66 338,66
2012	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07	11 999,91	7 287,39	8 501,67	66 338,66
2013	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07	11 999,91	7 287,39	8 501,67	66 338,66
2014	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07	11 999,91		8 501,67	59 051,27
2015	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07	11 999,91		8 501,67	59 051,27
2016	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07	11 999,91		8 501,67	59 051,27
2017	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07			8 501,67	47 051,36
2018	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07			8 501,67	47 051,36
2019	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07			8 501,67	47 051,36
2020	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07			8 501,67	47 051,36
2021	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07			8 501,67	47 051,36
2022	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07			8 501,67	47 051,36
2023	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07			8 501,67	47 051,36
2024	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07				38 549,69
2025	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07				38 549,69
2026	9 629,12	11 128,03	6 123,47	11 669,07				38 549,69
2027	9 629,12	11 128,03	6 123,47					26 880,62
2028	9 629,12	11 128,03						20 757,15
TOTAL	182 953,28	211 432,57	110 222,46	198 374,19	83 999,37	29 149,56	119 023,38	935 154,81

Le syndicat de Langoiran a fait 2 propositions:

- 1) Pour adhérer, la commune de Paillet devrait garder les 3 emprunts suivants: 140000.00€, 80000.00€ et 60000.00€

- 2) Ou alors, pour adhérer, la commune de Paillet devrait garder l'emprunt de 140000.00€ et celui de 80000.00€ et reverserait au syndicat la trésorerie de son budget eau et assainissement qui serait de l'ordre de 50000.00€.

Monsieur le maire a proposé que la commune de Paillet ne garde que les emprunts de 140000.00€ et de 60000.00€ sachant qu'à partir de 2014, le déficit diminue du fait d'emprunts remboursés.

Monsieur le maire présente aux élus un tableau des avantages et inconvénients de l'adhésion.

Un débat s'instaure pour évaluer quels sont les intérêts des différentes solutions.

La renégociation peut être reportée dans 3 ans, quand le syndicat reverra son contrat avec la Lyonnaise des Eaux et que l'état des finances de Paillet sera meilleur.

S'il n'y a pas d'accord cette année avec le syndicat, la commune devra se prononcer sur le choix du prestataire, faire les travaux obligatoires et urgents (rechemisage du forage: environ 50000.00€, subventionnable en partie; vétusté de certains endroits du réseau « eau » .....) mais ne pourra en aucun cas poursuivre l'assainissement collectif.

Le résultat du vote donne une majorité de 12 voix pour que la commune ne s'engage pas cette année avec le syndicat des eaux, et une abstention de M Schaeffer.

#### V DEMANDE DES ANCIENS COMBATTANTS:

Les anciens combattants demandent à la commune un lieu commémoratif de la seconde guerre mondiale: la place du foyer rural pourrait devenir la « place du 08 Mai 1945 »

M Hunter propose plutôt un endroit commémorant toutes les guerres; M Puech préférerait une place pour la paix; M Marais propose de commémorer la paix et les aînés ayant combattu; M Gauthier serait favorable à une place de la commémoration; M Schaeffer indique qu'il vaudrait mieux nommer la petite place à côté de la mairie et de la cantine (proximité du monument aux morts) pour y commémorer les guerres et la paix des peuples. Un courrier sera expédié aux anciens combattants pour les informer de ces propositions.

#### VI POLITIQUE TARIFAIRE E LA CANTINE:

Le Conseil Municipal du 29 Juin 2009, a voté une politique tarifaire en fonction des revenus des familles. Seulement 13 familles sur 86 ont donné leur avis d'imposition. M le Maire va refaire un courrier demandant de fournir l'avis d'imposition au plus vite, pour que le barème soit mis en place au 1er Janvier 2010. Les familles qui refuseront, se verront appliquer le tarif le plus élevé.

Par ailleurs, M le Maire indique, que le fait d'adhérer depuis le 1er Octobre 2009, en accord avec les cantinières, à une centrale d'achat, permet de faire des économies sur les achats.

#### VII REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIQUE:

Deux marchands de plats préparés (pizza, kebab, frites, boissons et bonbons) s'installent régulièrement sur la place du foyer rural. Le vendeur de pizzas vient une fois par semaine mais le vendeur de kebab est là tous les soirs au détriment des commerces locaux (plainte du buraliste et du restaurant de la Liberté).

M Bureau propose de limiter leur venue à deux fois par semaine; Me Cramaix et M Hunter estiment que cela fait de l'animation, que les jeunes sont contents et qu'on peut les laisser venir quand ils veulent en leur demandant de limiter le nombre de leurs produits; Ms Puech, Reynaud, Schaeffer, Marais et Me Duleau proposent qu'on les autorise à venir une seule fois par semaine pour éviter une concurrence déloyale.

Décision prise à la majorité des membres présents pour une seule fois par semaine:

8 Voix pour une fois par semaine, 2 voix pour deux fois par semaine (Bureau, Martin), 2 voix pour ne pas limiter la présence (Cramaix, Hunter)  
1 abstention (Gauthier)

#### VIII QUESTIONS DIVERSES:

##### **\* maison en face de l'église louée a un employé communal:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de location arrive à échéance en 2010. Après une nouvelle estimation, le locataire sera prioritaire sur l'achat de la maison. S'il n'est pas intéressé, il devra se reloger car la vente de cette maison s'impose. D'autre part, un propriétaire mitoyen du jardin de cette maison, demande l'achat de ce bout de terrain. Tout dépendra de l'acquéreur de la maison: voudra-t-il de ce terrain non attenant à la maison?

**\*site internet de la mairie:** création d'une page agenda mensuel indiquant les manifestations des associations et du café de la Liberté.

Sur le journal municipal, réservé à la municipalité et associations, la majorité des membres présents accepte qu'y paraissent aussi les animations du café de la Liberté ( Me Cramaix et M Puech sont contre).

**\*les pins francs:** suite au contact pris avec le propriétaire, celui accepte d'acheter les 2 pins manquants. La commune les plantera.

**\*club photo de Capian:** ce club demande qu'on leur indique une ou plusieurs personnes et un lieu y étant associé en vue d'une exposition photos, dans différentes communes, dans le but de donner envie de visiter notre commune. M le maire propose M Pénichon (pêcheur) et le bord de l'estey.

**\*accueil des nouveaux arrivants:** vendredi 23 Octobre 2009 au café de la Liberté à 19h00.

**\*la poste:** M Puech regrette que rien n' a été fait au niveau de la commune pour la sauvegarde de ce service public, lors de la consultation nationale. Me Duleau indique qu'il n'y a plus de permanence de conseiller financier à la poste de Paillet, alors qu'un local tout neuf a été construit il y a 5/6 ans environ, et ce, sans avertir ni la mairie ni la population. M le Maire décide d'envoyer un courrier au directeur de la poste de Langoiran, à la directrice du groupement postal de Langon dont dépend le bureau de poste de Paillet.

**\* ouverture du dimanche:** M Puech indique que les personnels des supermarchés de Béguey et de Podensac, manifestent tous les dimanches matin, contre l'ouverture de ces magasins le dimanche, au rond point de Podensac.

**\*terrain de jeux:** M Schaeffer signale que les cages de foot ont été scellées par les employés communaux.

**\*convention salle du foyer rural:** M Marais demande une précision sur la convention lors du prêt de cette salle aux associations. La caution est demandée en cas de manifestation avec repas, pour que la salle soit nettoyée correctement.

Séance levée à 21h45.